POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Subventions octroyées, date limite du 15 mars 2025 – Programme Équinoxe pour les artistes autochtones

Fredericton, le 27 mai 2025 – Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (**artsnb**) annonce les résultats du programme Équinoxe pour la date limite du 15 mars 2025. **Dix (10)** subventions, pour un total de **82 100,00 $,** ont été octroyées par un jury composé d'artistes professionnel.les autochtones.

Le programme **Équinoxe** soutient les artistes, les commissaires et les collectifs autochtones dans la création artistique, le développement professionnel et le renforcement des capacités. Apprenez-en davantage au sujet de ce programme sur **cette page.**

Création de nouvelles œuvres

Bronson Acquin Mandisodza	Fredericton	Musique	10 000,00 $
Oluwi Aubin-Bérubé	Fredericton	Musique	3 000,00 $
Quinn Cloud	Aroostook	Métiers d'art	7 600,00 $
Blake Francis	Natoaganeg	Musique	10 000,00 $
Brian Palmater	Cocagne	Arts multidisciplinaires	7 500,00 $
Kari Patles	Natoaganeg	Métiers d'arts	7 500,00 $
Ann Paul	Fredericton	Arts multidisciplinaires	9 000,00 $
Dawson Sacobie	Fredericton	Musique	10 000,00 $
Starlit Simon	Fredericton	Arts multidisciplinaires	10 000,00 $

Connexions

Gordon Sparks	Rough Waters	Arts visuels	7 500,00 $

Aperçu des résultats

Demandes évaluées	*Subventions octroyées*	*Taux de succès*
15	*10*	*66,7 %*
Montant total demandé	*Montant total octroyé*	*Taux de financement*
137 603,97 $	*82 100,00 $*	*59,7 %*

2 récipiendaires sur 10 (20,0 %) n'avaient jamais reçu de subventions d'artsnb auparavant.

La distribution par discipline artistique des demandes évaluées pour cette date limite du programme est: 0 en architecture, 2 en métiers d'arts, 0 en danse, 0 en arts littéraires, 1 en arts médiatiques, 5 en arts multidisciplinaires, 4 en musique, 0 en théâtre, et 3 en arts visuels.

Des informations supplémentaires sur la distribution par discipline artistique sont disponibles **ici.**

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnel.les de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en

fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture du Nouveau-Brunswick. Le ministère a également procédé à un investissement supplémentaire au programme d'Artiste en résidence à la suite des recommandations du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.

-30-

Contact médias :
Audrée Hamelin-St-Amour, Agente des communications, comm@artsnb.ca, 506-259-9776